



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1331881-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

#### N° 2024/148/S

**Objet :** Remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur gestionnaire de dossiers/Chargé de gestion administrative (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial ou rédacteur principal de 2ème classe ou rédacteur principal de 1ère classe) au service Risques Urbains et Habitats au sein de la Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale de la DGA Aménagement, Développement, Sécurité - Recours à un agent contractuel

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Le service Risques urbains et Habitat a particulièrement en charge :

- la gestion des risques urbains et la gestion des procédures de mise en sécurité,
- le suivi de l'article 55 de la Loi SRU et du bilan triennal de production de logements sociaux,
- le développement et mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne,
- le suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) en lien avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- le suivi de la politique de l'habitat sur le territoire communal en lien avec la Métropole.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il y a lieu de recruter un instructeur gestionnaire de dossiers/Chargé de la gestion administrative (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial ou rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe) à temps complet.

Le titulaire de cet emploi devra donc détenir :

- un niveau d'études BAC – BAC+2,
- de bonnes connaissances en droit public,
- de bonnes connaissances des collectivités territoriales,
- une bonne connaissance du Code de la Construction et de l'Habitation,
- des connaissances des outils de lutte contre l'habitat indigne,
- une bonne connaissance de Code des Marchés Publics,
- une maîtrise de la rédaction des actes administratifs (arrêtés, courriers, requêtes, actes hypothécaires, demandes de subventions, documents relatifs aux marchés publics, ...),
- une bonne maîtrise de l'outil informatique,
- une bonne maîtrise de la rédaction,
- le sens des relations humaines et disposer de bonnes qualités relationnelles,
- le sens de la pédagogie, de la discrétion, de l'écoute et du conseil.

Ses missions seront les suivantes :

\* Gérer les procédures liées aux risques urbains (procédures de mise en sécurité, d'équipements collectifs et arrêtés de police) :

- rédiger tous les actes administratifs et financiers afférents à ces procédures,
- renseigner les personnes concernées par ces procédures (locataires ou propriétaires),
- suivre les procédures (de la réception du signalement jusqu'au suivi du recouvrement ou demande de subvention au Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence).

\* Elaborer et suivre les marchés publics et consultations en lien avec le Service Ressources Ingénierie Financière et la Direction de la Commande Publique :

- procéder aux achats de toute nature du Service Risques Urbains et Habitat (SRUH),
- rédiger les documents idoines (fiches de demande d'achat, fiches de demande travaux, dossiers de sous-traitance, pièces administratives des marchés, Dossier de Consultation des Entreprises, etc.),
- veiller au respect des procédures d'achat.

\* Veille juridique :

- suivre les évolutions réglementaires liées aux outils de lutte contre l'habitat indigne,
- suivre les questionnements juridiques relatifs à l'activité du SRUH en lien avec la Direction des Affaires Juridiques.

\* Assurer le suivi de la construction de logements sociaux (loi SRU) et de la réhabilitation des immeubles privés (OPAH) :

- suivre l'inventaire des logements sociaux de la commune et des dépenses déductibles,

- suivre le dispositif Métropolitain de l'OPAH RU : suivi et instruction des demandes de subvention et gestion administrative du dispositif.

La rémunération du candidat sera basée sur la grille de rémunération du grade de rédacteur territorial selon l'expérience et comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 597 ou de rédacteur principal de 2ème classe entre l'indice brut 401 et l'indice brut 638 ou de rédacteur principal de 1ère classe entre l'indice brut 446 et l'indice brut 707.

Le titulaire de cet emploi percevra les primes afférentes à son grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ayant une durée maximale de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I<sup>er</sup> portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et ses articles L332-8, L332-9, L332-10 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant qu'une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion du Var,

Considérant qu'un appel à candidature sera effectué sur le site emploi-territorial.fr regroupant l'ensemble des fonctions publiques,

Considérant que le poste à pourvoir est un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme/Chargé de la gestion administrative,

Considérant que les besoins du service Risques Urbains et Habitats de la DGA Aménagement, Développement, Sécurité pourraient nécessiter le recrutement d'un agent contractuel, titulaire d'un diplôme niveau BAC/BAC+2 et possédant une expérience pour exercer cet emploi permanent de catégorie B à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'un rédacteur territorial ou rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe contractuel sur un emploi permanent,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

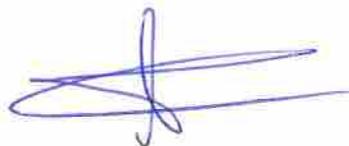
POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur gestionnaire de dossiers/Chargé de gestion administrative (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial ou rédacteur principal de 2ème classe ou rédacteur principal de 1ère classe) au service Risques Urbains et Habitats au sein de la Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale de la DGA Aménagement, Développement, Sécurité - Recours à un agent contractuel

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1331881 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1331881-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333565-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

## DELIBERATION

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/149/S

**Objet :** Demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du "Plan de prévention des noyades et développement de l'Aisance Aquatique" au titre de l'année 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Conformément au Code de l'Education, les collectivités locales doivent favoriser l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge, lutter contre les noyades, développer l'aisance aquatique et apprendre à nager à tous les élèves.

En effet, l'analyse des noyades en France a mis en évidence le nombre important de personnes ne sachant pas nager dans notre pays. Face à cette problématique de santé publique mais aussi d'égalité des chances, la Ville de Toulon mobilise ses maîtres-nageurs sauveteurs et encadre des actions d'apprentissage sur les temps scolaires, en format massé, soit 8 séances dispensées sur 15 jours ou en format classique soit 1 séance par semaine pendant 7 semaines.

Les publics visés sont les élèves de 4 à 6 ans (Grande Section de Maternelle et Cours Préparatoire) et la Ville prend en charge les déplacements des classes en bus, la mise à disposition des piscines, ainsi que la mise à disposition des maîtres-nageurs sauveteurs.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique », un financement de l'Agence Nationale du Sport est envisageable pour l'encadrement de l'activité (dénommée « encadrant aisance aquatique »).

Par conséquent, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à solliciter le soutien de l'ANS au titre du « Plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique » pour le personnel encadrant les séances, pour un montant de 20 000 € sur un projet global de 329 000 €, soit 6% du projet en 2024.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le décret n°2022-276 du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité,

Vu la note de service « Enseignement de la natation scolaire et contribution de l'Ecole à l'aisance aquatique » du 28 février 2022 - NOR MENE2129643N,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le dépôt de la demande de subvention au titre de l'année 2024 du « Plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »,

- de solliciter le soutien de l'Agence Nationale du Sport, au taux le plus élevé possible, pour le financement de l'encadrement de l'activité (dénommée « encadrant aisance aquatique »),

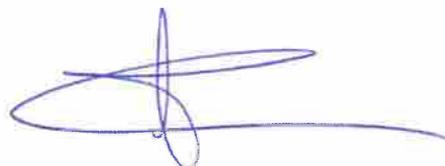
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du "Plan de prévention des noyades et développement de l'Aisance Aquatique" au titre de l'année 2024

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333565 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333565-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332799-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

#### N° 2024/150/S

**Objet** : Avis du Conseil Municipal sur les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2023, pour le budget principal et son budget annexe des transports

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Le compte de gestion établi par le comptable public a trois objectifs :

- justifier l'exécution du budget de l'année écoulée,
- présenter la situation patrimoniale et financière de la Ville,
- informer sur la situation de la commune par l'établissement d'annexes.

Ce document retrace les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice 2023.

Sont donc présentés, les comptes de gestion relatifs :

- au budget principal,
- au budget annexe des transports.

Il est rappelé que par délibération n°2023/535/S du 24 novembre 2023, le budget annexe des transports a été clôturé à l'issue de l'exercice 2023, soit le 31 décembre 2023.

Chaque compte de gestion est transmis à Madame le Maire de Toulon par le comptable public afin de s'assurer de sa concordance avec chaque compte administratif du budget considéré.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2221-77 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/535/S du 24 novembre 2023 relative à la clôture du budget annexe Transport,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2023 relatif au budget principal,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2023 relatif au budget annexe des transports,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2023 relatif au budget principal,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2023 relatif au budget annexe des transports,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant que pour le budget principal et le budget annexe des transports le Conseil Municipal a voté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que le compte de gestion correspondant dressé par le comptable public,

Considérant s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de gestion 2023 et du Compte administratif 2023 de chacun des budgets considérés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, est concordant avec le Compte administratif de l'exercice 2023,

- de déclarer que le compte de gestion du budget annexe des transports, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, est concordant avec le Compte administratif de l'exercice 2023,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

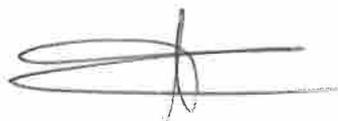
POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Avis du Conseil Municipal sur les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2023, pour le budget principal et son budget annexe des transports

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332799 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332799-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332995-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/155/S

**Objet** : Révisions des Autorisations de Programme et création de 2 Autorisations de Programme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Ville de Toulon a voté la création de 17 Autorisations de Programme (AP), permettant une gestion pluriannuelle des investissements.

Un ajustement de ces AP, ainsi que la création de 2 nouvelles AP sont nécessaires pour tenir compte des calendriers de mise en œuvre de certaines opérations et pour intégrer de nouvelles opérations dans le cadre d'une politique d'investissement soutenue.

Il convient donc :

- d'ajuster les échéanciers des crédits de paiement des 4 AP ci-dessous, sans modification du volume de crédits votés, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération :

- N°LAD0201D « Agenda d'accessibilité bâtiments communaux (ADAP) : programme Personne à Mobilité Réduite »,

- N°LFA8223D « Sécurisation Mont-Faron 2020-2026 »,

- N°H8244 « Développement de l'attractivité- Aménagement Var Aménagement Développement »,

- N°NPRULA « Nouveau Programme de Renouvellement Urbain Locaux associatifs »,

- de modifier le montant des programmes et échéanciers des crédits de paiement de 6 AP, conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération, soit une révision globale de -3 677 357 € :

- N°F0002 « Bâtiments communaux- rénovation patrimoine - écoles et accessibilité »,

- N°LSC213D « Rénovation du patrimoine communal – bâtiments scolaires et jeunesse »,

- N°LEN0201D « Amélioration énergétique des bâtiments »,

- N°LBA0201D « Rénovation du patrimoine communal – hors bâtiments scolaires et jeunesse »,

- N°H7220 « Développement de l'attractivité habitat – hors Projet de Rénovation Urbaine »,

- N°NVI1122D « Extension réseau vidéo protection »,

- de créer 2 AP conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération, à la suite des projets de constructions des groupes scolaires Ste Catherine (12 190 000 €) et La Beaucaire (8 700 000 €) :

- N°S01213CATH « Construction groupe scolaire St Catherine »,

- N°S02213BEAU « Construction groupe scolaire La Beaucaire ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif voté le 22 décembre 2023,

Vu le budget supplémentaire voté le 28 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ajuster les échéanciers de crédits de paiements de 4 Autorisations de Programme, sans modification du volume de crédits votés, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

- de modifier le montant des programmes et échéanciers des crédits de paiement de 6 Autorisations de Programme, conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération,

- de créer les Autorisations de Programme N°S01213CATH « Construction groupe scolaire St Catherine » et N°S02213BEAU « Construction groupe scolaire La Beaucaire », conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

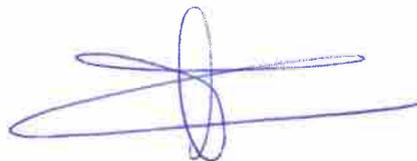
ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**

Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Révisions des Autorisations de Programme et création de 2 Autorisations de Programme

---

Date de transmission de l'acte : 04/07/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/07/2024

---

Numéro de l'acte : lmc1332995 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240628-lmc1332995-DE

---

Date de décision : 28/06/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333618-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/156/S

**Objet** : Inventaire comptable :  
Sortie des biens de faible valeur

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La nécessité d'ajuster l'inventaire comptable et l'état de l'actif au moins une fois par an par l'ordonnateur et le comptable public, conduit à proposer la sortie des biens de faible valeur. Le montant des biens de faible valeur a été fixé à 500 € prix unitaire TTC par la Ville de Toulon.

Les biens de faible valeur, d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé par l'assemblée délibérante, dont la consommation est très rapide, de même nature et acquis au cours d'un même exercice, sont amortis sur un an et peuvent être affectés d'un même numéro d'inventaire.

Par mesure de simplification, sur décision de l'assemblée délibérante, ces biens peuvent être sortis de l'actif dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire lorsque la valeur nette comptable est égale à 0.

Comme pour toute sortie d'immobilisation, et conformément aux modalités de transmission des informations patrimoniales, le ou les numéros d'inventaire de ces biens de faible valeur sortis de l'inventaire de l'ordonnateur, doivent être transmis au comptable public pour sortie de l'état de l'actif et de la comptabilité du comptable. Ils seront conservés à l'inventaire physique de l'ordonnateur s'ils sont toujours utilisés.

En cas de cession de biens de faible valeur totalement amortis qui auraient au préalable, été sortis de l'inventaire comptable et de l'état de l'actif, il convient de considérer que ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de la cession sera enregistré en section de fonctionnement, en produit de gestion courante.

L'état des biens de faible valeur à sortir de l'actif par article et par numéro d'inventaire est récapitulé en annexe 1.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R2321-1

Vu la délibération n°2022/93/S du Conseil Municipal du 20 mai 2022 adoptant l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet, par mesure de simplification et sur décision de l'assemblée délibérante, la sortie des biens de faible valeur de l'inventaire comptable, dès lors qu'ils sont totalement amortis,

Considérant que ces biens de faible valeur, même sortis de l'inventaire, restent toujours la propriété de la Ville jusqu'à leur vente,

Considérant que ces biens ne constituent plus des immobilisations et par conséquent, en cas de vente à titre onéreux, le produit de cession sera enregistré en section de fonctionnement,

Considérant qu'il est proposé de sortir de l'actif, l'ensemble des biens de faible valeur à 500 € TTC unitaire totalement amorti, dont la date d'acquisition est antérieure au 31 décembre 2018 et ce pour les articles 2051, 215738, 21828, 21838, 21848, 2188,

Considérant la liste des biens de faible valeur jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de sortir de l'actif, l'ensemble des biens de faible valeur inférieure ou égale à 500 € TTC unitaire totalement amorti, dont la date d'acquisition est antérieure au 31 décembre 2018 et ce pour les articles 2051, 215738, 21828, 21838, 21848, 2188, dont la liste est annexée à la présente délibération,

- d'autoriser le comptable public à effectuer les écritures de sortie des biens de faible valeur,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

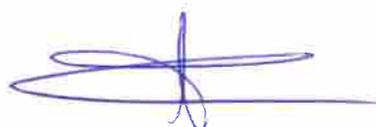
POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**

Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Inventaire comptable : Sortie des biens de faible valeur

---

Date de transmission de l'acte : 04/07/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/07/2024

---

Numéro de l'acte : lmc1333618 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240628-lmc1333618-DE

---

Date de décision : 28/06/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333851-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/157/S

**Objet :** Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année 2024 pour l'inventaire des objets mobiliers de la Cathédrale Notre-Dame de la Seds, de l'Eglise Saint-Louis et de l'Eglise Saint-François-de-Paule

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Ville de Toulon souhaite faire procéder à l'inventaire exhaustif informatisé des objets et mobiliers de la Cathédrale Notre-Dame de la Seds, de l'Eglise Saint-Louis et de l'Eglise Saint-François-de-Paule, à des fins de réflexion, de décision sur la protection, la restauration et la mise en valeur.

Un marché public de prestations intellectuelles a été attribué au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le prestataire s'est engagé à réaliser cette mission en 4 temps :

- collecte de l'ensemble des inventaires existants et documentation associée,
- récupération et numérisation de l'ensemble de la documentation technique ou de littérature grise concernant les objets sujets de l'étude,
- dépouillement de la bibliographie permettant d'appréhender le sujet et les objets à étudier,
- travail documentaire envisagé après inventaire.

La réalisation de ces prestations a été estimée à 91 000 € HT, soit 109 200 € TTC.

Le Ministère de la Culture pouvant apporter un soutien financier en la matière, un cofinancement est ici demandé, au taux le plus élevé possible (soit 50%), et une demande doit être formalisée en 2024 auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant HT
Estimation des prestations d'inventaire du patrimoine et objets mobiliers de la Cathédrale Notre-Dame de la Seds, de l'Eglise Saint-Louis et de l'Eglise Saint-François-de-Paule	91 000 €	DRAC	45 500 €
		Autofinancement	45 500 €
TOTAL	91 000 €	TOTAL	91 000 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 22 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année 2024 pour l'inventaire des objets mobiliers de la Cathédrale Notre-Dame de la Seds, de l'Eglise Saint-Louis et de l'Eglise Saint-François-de-Paule, au taux le plus élevé possible,

- de s'engager à préfinancer le programme prévisionnel susmentionné,

- de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'autorisation, à titre dérogatoire, de commencer certaines prestations susmentionnées avant que cette dernière n'ait pu statuer, compte tenu de l'intérêt de les mener à terme dans les plus brefs délais,

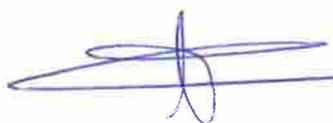
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année 2024 pour l'inventaire des objets mobiliers de la Cathédrale Notre-Dame de la Seds, de l'Eglise Saint-Louis et de l'Eglise Saint-François-de-Paule

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333851 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333851-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333849-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/158/S

**Objet :** Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif "Patrimoines et architecture 2024" pour la restauration de documents au sein des archives municipales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA) peut être sollicitée chaque année en vue d'apporter des aides aux projets ou au fonctionnement d'actions dans les domaines de la création artistique, de la lecture publique, de la participation à la vie culturelle, du patrimoine et de l'architecture, notamment.

Au titre de l'année 2024, la Ville de Toulon a prévu de poursuivre sa campagne de restauration des archives municipales, laquelle doit porter notamment sur des registres d'état civil, des documents iconographiques et des parchemins.

La réalisation de ces prestations de restauration de documents, dans le cadre d'un marché public pluriannuel, a été estimée à 12 000 € HT.

Le dispositif « Patrimoines et architecture 2024 » couvrant le traitement, la numérisation et la valorisation d'archives à l'échelle communale, un soutien financier est sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur au taux le plus élevé possible (30%), selon le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant HT
Estimation de restauration du patrimoine archivistique toulonnais – Campagne 2024	12 000 €	DRAC – Dispositif « Patrimoines et architecture 2024 »	3 600 €
		Autofinancement	8 400 €
TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 22 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, au taux le plus élevé possible, dans le cadre du dispositif "Patrimoines et architecture 2024" pour la restauration de documents au sein des archives municipales,

- de s'engager à préfinancer le programme prévisionnel susmentionné,

- de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'autorisation, à titre dérogatoire, de commencer certaines prestations susmentionnées avant que cette dernière n'ait pu statuer, compte tenu de l'intérêt de les mener à terme dans les plus brefs délais,

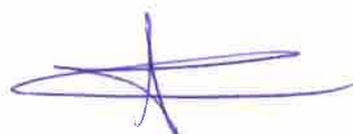
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif "Patrimoines et architecture 2024" pour la restauration de documents au sein des archives municipales

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333849 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333849-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333846-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/159/S

**Objet :** Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre du "Fonds d'Initiative Cantonale" 2024, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'un programme de désimperméabilisation et de végétalisation de 3 cours d'écoles

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Par délibération n°A18 adoptée en séance du 3 avril 2023, le Conseil Départemental du Var a présenté son nouveau dispositif d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale portant sur les axes et modalités d'intervention, ainsi que sur les règles de gestion des aides départementales.

L'axe 1 relatif au « Fonds d'Initiative Cantonale » prévoit notamment l'engagement du Département en matière de solidarités sociales, au travers de l'accompagnement des communes dans les domaines des voiries, des bâtiments ou des équipements publics.

La Ville de Toulon a entrepris, dès 2023, un programme pluriannuel de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles réparties sur les 4 cantons toulonnais.

Au titre de l'année 2024, 3 opérations d'envergure doivent être réalisées et/ou recevoir un commencement d'exécution, au sein des écoles suivantes :

- école maternelle Fleur des Champs (désimperméabilisation et végétalisation des cours, pour un coût estimatif de 675 000 € HT),
- école élémentaire Nardi (désimperméabilisation et végétalisation des cours, pour un coût estimatif de 775 000 € HT),
- groupe scolaire Muraire – phase 1 (aménagement de la cour de l'école maternelle et du préau de l'école élémentaire, pour un coût estimatif de 205 782,50 € HT).

L'enveloppe de ce fonds ayant été fixée annuellement par le Département à 160 000 €/canton ou 560 000 € à l'échelle de la globalité du territoire communal toulonnais, un soutien financier au taux le plus élevé possible est sollicité pour ce programme opérationnel estimé à 1 655 782,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A18 adoptée par le Conseil Départemental du Var le 3 avril 2023,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 22 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention de fonctionnement au Conseil Départemental du Var, au titre du "Fonds d'Initiative Cantonale" 2024, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'un programme de désimperméabilisation et de végétalisation de 3 cours d'écoles,

- de s'engager à préfinancer le programme opérationnel susmentionné,

- de solliciter du Conseil Départemental du Var, l'autorisation, à titre dérogatoire, de commencer les travaux du programme susmentionné avant que ce dernier n'ait pu statuer, compte tenu de l'intérêt de mener à terme certains projets dans les plus brefs délais,

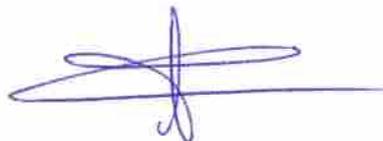
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre du "Fonds d'Initiative Cantonale" 2024, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'un programme de désimperméabilisation et de végétalisation de 3 cours d'écoles

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333846 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333846-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1337580-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/160/S

**Objet :** Inscription de six écoles de la Ville de Toulon au programme Actions des Collectivités par l'Efficacité Energétique (ACTEE) Concours Usages Bâtiments Efficace Ecoles (CUBE) (challenge d'économies d'énergie)

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

**Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

**ADJOINTS PRESENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

**ABSENTS :**

Monsieur Erick MASCARO

La transition énergétique est l'un des enjeux majeurs de la décennie en cours. Les objectifs et le calendrier réglementaires (obligation Eco énergie tertiaire : 40% d'économies d'énergie d'ici à 2030), tout comme le contexte énergétique mondial actuel, nous rappellent l'importance de l'implication de chacun.

Déjà très engagée dans la recherche des économies d'énergie, la Ville de Toulon souhaite participer au Challenge Cube Ecole. Sachant que les établissements scolaires représentent environ 30% des consommations énergétiques de la ville et que la situation de crise énergétique conduit à l'augmentation très importante du coût de l'énergie, la Ville de Toulon souhaite activer tous les leviers nécessaires à la réduction des consommations énergétiques.

Le concept de CUBE Ecoles repose sur une approche participative des écoles. Il est organisé sous forme de défi pour que les équipes scolaires puissent mettre en œuvre des activités de sensibilisation sur le développement durable et les économies d'énergies au sein de leur école.

L'objectif est de faire découvrir de façon ludique et pédagogique les enjeux liés à l'énergie, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs et intervenants dans les bâtiments scolaires. Pour participer au challenge nous devons désigner une « grappe » de 6 écoles.

Dans chaque école choisie, une équipe projet se constitue avec le personnel éducatif et/ou périscolaire, tout en impliquant les services en charge de la gestion et de la maintenance des bâtiments scolaires.

L'inscription au Challenge ACTEE Cube écoles permettra aux collectivités et aux établissements scolaires de bénéficier d'outils et d'instruments de mesure, de prestations de formation, d'animations et de réunions collectives pour mettre en place ou renforcer des actions pédagogiques et de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Le challenge crée ainsi un cadre de coopération entre la collectivité, les établissements et les différentes parties prenantes : agents des services techniques, enseignants, élèves, parents et citoyens.

Les objectifs :

- la mobilisation des bons usages et l'optimisation des installations techniques, via leur réglage,
- la sensibilisation des élèves aux économies d'énergie,
- un accompagnement spécifique, pour fournir aux enseignants et au personnel technique des moyens d'action, de connaissance et de diffusion sur les thèmes du confort et de l'énergie.

CUBE écoles est un dispositif financé par le programme ACTEE, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), via les Certificats d'Economie d'Energie, en partenariat avec le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement pour l'animation des ateliers, et l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment qui coordonne l'action et gère les inscriptions. Le reste à charge pour la Ville du programme est de 1 140 € TTC par école, le coût réel du programme d'accompagnement d'une valeur de 9 000 € TTC par école étant pris en charge par l'organisation via les Certificats d'Economie d'Energie.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2022-305 du 1<sup>er</sup> mars 2022 relatif aux exigences des performance énergétique et environnementale des constructions des bâtiments de bureaux et d'enseignements primaire ou secondaire en France métropolitaine,

Vu la délibération n°2023/298/S du Conseil Municipal du 26 janvier 2023 relative à l'adhésion au CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement),

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à inscrire six écoles de la Ville de Toulon au programme Actions des Collectivités par l'Efficacité Energétique (ACTEE) Concours Usages Bâtiments Efficace (CUBE) écoles (Challenges d'économies d'énergie),

- de dire que l'inscription au challenge, à la charge de la Commune est de 1 140 € TTC par école soit 6 840 € TTC pour les six écoles inscrites,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 « charges à caractère général » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

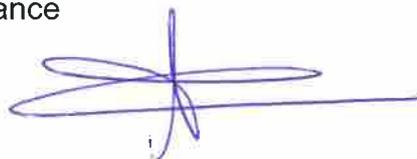
Monsieur MASCARO sort de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Inscription de six écoles de la Ville de Toulon au programme Actions des Collectivités par l'Efficacité Energétique (ACTEE) Concours Usages Bâtiments Efficace Ecoles (CUBE) (challenge d'économies d'énergie)

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** Imc1337580 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-Imc1337580-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332225-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/162/S

**Objet** : Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un marché pour les travaux mise en sécurité et confortement du Mont-Faron

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Métropole Toulon Provence Méditerranée compte parmi ses compétences la mise en valeur touristique et environnementale du massif du Mont Faron.

Ce site d'exception, classé au titre de la loi paysage et « site NATURA 2000 » connaît depuis de nombreuses années des problèmes liés à une importante instabilité rocheuse.

Le périmètre géographique qui est soumis aux risques géologiques de chutes de blocs et de masses rocheuses du Mont Faron est constitué d'un ensemble de terrains relevant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, et d'un ensemble de terrains privés sur lesquels la Ville de Toulon pourrait intervenir au titre des pouvoirs de police du maire.

La sécurisation des zones habitées du Mont Faron est en cours depuis 2019. La réalisation de l'ensemble des études, études environnementales, dossiers réglementaires et des travaux est prévue sur un délai global de 15 ans.

Compte tenu du niveau de risque reconnu particulièrement « élevé » dans le secteur Sud du Faron, la nouvelle programmation des travaux de confortement et de mise en sécurité contre les chutes de blocs rocheux est établie sur 4 ans.

Elle va permettre :

- d'assurer un traitement technique homogène et compatible des ouvrages d'interception de blocs rocheux d'une même zone, réalisés à plusieurs années d'intervalle,
- garantir les ouvrages lorsque les haubans des extrémités des écrans de filets se croisent,
- de garantir les responsabilités des maîtres d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, induites par la réalisation de travaux inter dépendants,
- d'optimiser les investissements publics et la coordination nécessaires des interventions pour la réalisation des derniers travaux du secteur Sud. Les 3 premiers secteurs ayant été mis en sécurité entre 2021 et 2022 (CT13, CT14 et MT25).

Les collectivités ont ainsi décidé, par la présente convention de constituer un groupement de commandes régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique.

Le marché est passé selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° du Code de la Commande Publique.

Chaque membre du groupement gère l'exécution intégrale de son marché.

Il s'agira d'un marché de travaux à prix global et forfaitaire - pour la mise en sécurité et le confortement du secteur Sud du Faron – pour les Projets LT32, LT33, sous maîtrise d'ouvrage TPM et LT30, MT22 et MT23 sous maîtrise d'ouvrage Ville de Toulon.

La durée du marché à prix global et forfaitaire visé en préambule est de 4 ans pour les travaux de mise en sécurité et de confortement du secteur Sud, à compter de l'ordre de service de démarrage par chaque collectivité.

Le montant estimé global qui s'élève à 4 955 850 € HT est réparti comme suit :

- 3 430 250 € HT pour la Métropole,
- 1 525 600 € HT pour la Ville de Toulon.

Toutefois eu égard aux instabilités de terrains pouvant survenir à tout moment sur chacun des secteurs des projets ci-dessus désignés, chaque membre du groupement se réserve la possibilité de faire exécuter les travaux de l'un de ces projets plus précocement que la programmation initialement définie.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

En application des dispositions de l'article L1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est celle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

En application des dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par ledit Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer et notifier le marché.

Il est notamment chargé de :

- transmettre au contrôle de légalité et notifier la présente convention signée aux autres membres du groupement ;
- recueillir et synthétiser les besoins des adhérents,
- élaborer le dossier de consultation des entreprises en ses pièces techniques, financières et administratives en collaboration avec la Commune de Toulon,
- procéder aux opérations de mise en concurrence,
- répondre aux questions des candidats,
- rédiger le rapport d'analyse des offres en collaboration avec la Commune de Toulon,
- organiser la Commission d'Appel d'Offres,
- informer les candidats non retenus,
- faire paraître les avis d'attribution,
- signer le marché au nom des membres du groupement et le transmettre au contrôle de légalité,
- notifier le marché au nom des membres du groupement,
- représenter le groupement en cas de contentieux lié à la procédure de passation du marché.

Chaque membre exécutera le marché concerné pour ses propres besoins selon les modalités définies dans la convention de groupement annexée à la présente.

Il est donc proposé, par la présente délibération, d'approuver le groupement de commandes constitué avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, d'accepter les termes de la convention constitutive établie en application des dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique telle qu'annexée à la présente délibération, de décider d'adhérer au groupement et de signer la convention constitutive.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : MARCHES PUBLICS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2113-6 qui précise qu'un groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Ville de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique et d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon à signer la convention constitutive du groupement en vue de la conclusion d'un marché pour les travaux de mise en sécurité et confortement du Mont Faron,

- d'autoriser le coordonnateur à signer le marché passé pour le compte de chaque membre du groupement,

- de dire que les dépenses sont prévues aux chapitres 20 et 23 du budget communal,

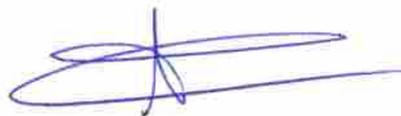
- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un marché pour les travaux mise en sécurité et confortement du Mont-Faron

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332225 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332225-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1337220-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/163/S

**Objet :** Signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion des tennis de l'Oustalet portant sur la prolongation de la durée d'exécution

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

**Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

**ADJOINTS PRESENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Ville de Toulon dispose depuis 2013 d'un terrain situé à la Valette du Var sur le CM 94 constituant un équipement sportif dédié à la pratique du tennis. Ainsi, cette structure sportive édifée sur un terrain d'environ 2 hectares, se compose d'un ensemble de quinze courts de tennis (dont 2 couverts), de deux courts de padel et de quatre bâtiments fonctionnels : un clubhouse, une halle courts couverts, une tribune non couverte et un local d'entretien, avec en sus, un logement de gardien.

Par délibération n°2018/141/S du Conseil Municipal du 28 juin 2018, la Ville de Toulon a approuvé le renouvellement de l'adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation des installations sportives de tennis sur la propriété communale dénommée « la Freirie de l'Oustalet » à la Valette-du-Var.

La procédure prévue à cet effet par les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a donc été mise en œuvre.

Au terme de cette procédure et par délibération n°2019/162/S du Conseil Municipal du 19 juillet 2019, la Ville de Toulon a décidé de déléguer l'exploitation des installations sportives de tennis « la Freirie de l'Oustalet » à l'Association Tennis Club Toulonnais pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le contrat de délégation de service public n°94RL2019, a été notifié le 28 août 2019 à Monsieur CURNIER représentant de l'Association Tennis Club Toulonnais domiciliée 342, Avenue Eole, 83160 La Valette-du-Var.

L'objet du contrat porte sur l'exploitation de l'ensemble des installations mises à sa disposition par la Ville de Toulon de la propriété « La Freirie de l'Oustalet », sise 342 avenue Eole – Quartier Entrevert à La Valette du Var, de façon à permettre l'accès au plus grand nombre (courts de tennis, mur d'entraînement, etc) et l'adhésion à la Fédération Française de Tennis.

Le terme du contrat de concession approchant, l'élaboration du cahier des charges en vue de mettre en place un nouveau mode de gestion pour l'exploitation du site sportif de Tennis « Freirie de l'Oustalet » et la prise en compte du logement de gardien actuellement occupé, nécessitent un délai supplémentaire.

Il convient donc de prolonger la durée du contrat de délégation en cours afin d'éviter toute rupture de service. Cette prolongation ayant pour but d'assurer la continuité du service public en permettant la jonction entre les deux contrats, sa durée doit être adaptée à celle de la procédure de passation.

Le présent avenant a pour objet :

- de prolonger la durée initiale du contrat de délégation de service public (article 2 du contrat) d'une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024,
- de fixer le versement d'une redevance s'élevant à 8 333 € TTC par le délégataire à la Ville de Toulon, calculée au prorata temporis de la redevance annuelle prévue au contrat (article 10 du contrat).

L'avenant représentant une augmentation supérieure à 5%, la Commission Concession et Délégation de Service Public a été saisie pour avis.

Il est donc proposé, par la présente délibération, d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public n°94RL2019 en application des dispositions des articles L3135-1 5° et 6° et R3135-7 du Code de la Commande Publique tel qu'annexé à la présente délibération et de décider de signer l'avenant n°1.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : MARCHES PUBLICS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment ses articles 2044 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L3135-1 5° et 6,

Vu l'arrêté n°23/AR57 du 03 mai 2023 déléguant la fonction de Président de la Commission des Concessions et Délégations de Service Public à Monsieur Robert CAVANNA, Adjoint aux marchés et contrats public, et l'habilitant à signer les conventions de Concessions et Délégations de Service Public,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Vu l'avis de la Commission de Concession et Délégation de Service Public du 18 juin 2024.

Il est **proposé** au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des installations sportives de tennis « la Freirie de l'Oustalet » portant sur la prolongation de la durée d'exécution,

- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

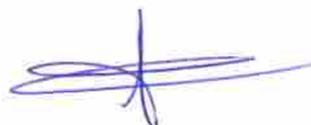
ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**

Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Signature de l'avenant n.1 au contrat de délégation de service public pour la gestion des tennis de l'Oustalet portant sur la prolongation de la durée d'exécution

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1337220 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1337220-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332043-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/164/S

**Objet** : Acceptation de l'offre d'achat de Madame JARRIER Hortense, pour le local situé 3 rue du noyer, parcelle cadastrée section CN n°520 au prix de 8 000 € et signature du compromis de vente et de l'acte authentique de cession y afférent

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Commune de Toulon est propriétaire d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 3 rue du noyer, constituant le lot de copropriété n°2, parcelle cadastrée section CN n°520, d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> environ.

Ce local, sans intérêt pour la collectivité, a été mis en vente et a trouvé preneur, Madame Hortense JARRIER, pour un prix de 8 000 € avec deux conditions suspensives :

- obtention d'un prêt bancaire,
- obtention des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Oùï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 13 janvier 2023 et sa prorogation du 16 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un local, constituant le lot de copropriété n°2, d'une superficie de 16 m<sup>2</sup>, situé 3 rue du noyer, cadastré section CN n°520,

Considérant que Madame Hortense JARRIER s'est portée acquéreuse de ce local au prix de 8 000 €, avec deux conditions suspensives,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que le compromis de vente interviendra avant le 30 septembre 2024 et l'acte de vente interviendra au plus tard le 31 décembre 2024 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ce délai pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'offre d'achat de Madame Hortense JARRIER, du local sis 3 rue du noyer, cadastré section CN n°520, au prix de 8 000 €, avec deux conditions suspensives,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer le compromis de vente avant le 30 septembre 2024 et l'acte authentique de cession avant le 31 décembre 2024, dudit local à Madame Hortense JARRIER,

- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,

- d'autoriser Madame Hortense JARRIER à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'immeuble objet de la présente délibération,

- d'autoriser la substitution de l'acquéreur par toute société dont le représentant est Madame Hortense JARRIER,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

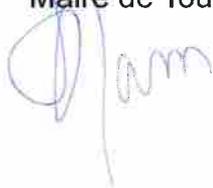
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE  
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE  
ABSTENTION de Mme ROUSSEL  
ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Acceptation de l'offre d'achat de Madame JARRIER Hortense, pour le local situé 3 rue du noyer, parcelle cadastrée section CN n.520 au prix de 8 000 ? et signature du compromis de vente et de l'acte authentique de cession y afférent

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332043 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332043-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Aliénations



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332878-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

#### N° 2024/165/S

**Objet :** Acceptation de l'offre d'achat de Monsieur Patrice GUILLEMARD, pour la parcelle cadastrée section BW n°291 située boulevard Commandant André Bourges au prix de 15 000 € et signature du compromis de vente et de l'acte authentique de cession y afférent

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### **Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

##### **ADJOINTS PRESENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### **CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### **ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### **ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Commune de Toulon est propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 87 m<sup>2</sup> située Boulevard Commandant André Bourges, parcelle cadastrée section BW n°291.

Cette parcelle inutilisée par la collectivité, dépendant de son domaine privé, est occupée par Monsieur Patrice GUILLEMARD qui y a aménagé un jardin attenant à son habitation.

A l'origine, cette parcelle appartenait à l'Etat qui avait autorisé, par convention du 30 mai 2005, Monsieur GUILLEMARD à l'occuper et à l'aménager en jardin d'agrément. La parcelle a ensuite été cédée dans sa totalité à la Commune dans le cadre de l'acquisition des abords et des accès à la Tour Royale.

Cette parcelle n'ayant pas d'intérêt pour la collectivité et afin de régulariser cette situation, la Commune a proposé à Monsieur GUILLEMARD de l'acquérir et celui-ci a accepté, au prix de 15 000 € avec une condition suspensive : obtention d'un prêt bancaire.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 et 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 9 février 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 87 m<sup>2</sup>, située Boulevard Commandant André Bourges, parcelle cadastrée section BW n°291,

Considérant que Monsieur Patrice GUILLEMARD s'est porté acquéreur de la parcelle au prix de 15 000 €, avec une condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que le compromis de vente interviendra avant le 30 septembre 2024 et l'acte de vente au plus tard le 31 mars 2025 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ce délai pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Patrice GUILLEMARD, de la parcelle cadastrée section BW n°291, sise Boulevard Commandant André Bourges, au prix de 15 000 €, avec une condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer le compromis de vente avant le 30 septembre 2024 et l'acte authentique de cession avant le 31 mars 2025, de ladite parcelle à Monsieur Patrice GUILLEMARD,

- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de Mme ROUSSEL

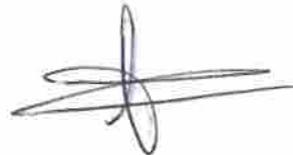
ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**

Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Acceptation de l'offre d'achat de Monsieur Patrice GUILLEMARD, pour la parcelle cadastrée section BW n.291 située boulevard Commandant André Bourges au prix de 15 000 ? et signature du compromis de vente et de l'acte authentique de cession y afférent

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332878 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332878-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Aliénations



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333044-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/168/S

**Objet** : Signature d'une convention avec le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier portant mise à disposition à titre précaire et révocable à titre gratuit de parcelles communales sises à la Garde (Var)

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

**Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

**ADJOINTS PRESENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Par acte notarié (legs) du 27 novembre 1961, la Commune de Toulon a acquis quatre parcelles cadastrées section AT numéro 128, 129, 130 et 131, situées à La Garde, 705 Avenue du 8 mai 1945, à titre de legs, qui comportent notamment les serres municipales et le Musée Paulin Bertrand.

Le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (SGE) porte un projet de renaturation de l'Eygoutier à la Garde, entre l'avenue du 14 juillet et l'avenue du 8 mai.

L'objectif est de donner un caractère plus naturel au cours d'eau et d'aménager ses abords en vue de créer des habitats écologiques (mares, haies, ripisylve...) ainsi qu'un itinéraire piéton.

Le projet prévoit notamment d'impacter une partie (4 593 m<sup>2</sup>) des quatre parcelles susvisées.

Ainsi, le Syndicat a sollicité la Ville pour la mise à disposition d'une partie de ces parcelles nécessaire à la réalisation de son projet.

Le projet étant en parfaite adéquation avec les valeurs portées par la Ville de Toulon, il convenait donc d'établir une convention afin de préciser les conditions de cette occupation.

Il est entendu que les dispositions du legs à savoir que les terres devront « demeurer en leur état actuel, c'est-à-dire que rien ne soit changé au paysage, aucune construction ne devant y être édifiée » sont applicables au preneur, qui s'engage à les respecter.

La mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature.

En considération du but poursuivi par le Preneur, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant que par acte notarié (legs) du 27 novembre 1961, la Commune de Toulon a acquis quatre parcelles cadastrées section AT numéro 128, 129, 130 et 131, situées à La Garde (83130), 705 Avenue du 8 mai 1945,

Considérant que ces parcelles sont actuellement à l'état de friche, et traversées par le cours de l'Eygoutier,

Considérant que le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (SGE) porte un projet de renaturation de l'Eygoutier à la Garde entre l'avenue du 14 juillet et l'avenue du 8 mai, l'objectif étant de donner un caractère plus naturel au cours d'eau et aménager ses abords en vue de créer des habitats écologiques (mares, haies, ripisylve...) et d'aménager un itinéraire piéton,

Considérant que le projet prévoit notamment d'impacter une partie des quatre parcelles susvisées, d'une superficie totale de 4 593 m<sup>2</sup>, et que le SGE a sollicité la Ville pour sa mise à disposition,

Considérant que le projet est en parfaite adéquation avec les valeurs portées par la Ville, il convenait alors d'établir une convention précisant les conditions de cette mise à disposition, prévue à titre précaire et révocable pour une durée de 15 ans, à titre gratuit en considération de l'objectif du Preneur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame Geneviève LEVY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à signer une convention avec le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, portant mise à disposition à titre précaire et révocable à titre gratuit, de parcelles communales sises à la Garde (Var),
- d'autoriser Madame Geneviève LEVY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon







## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1336622-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUNI 2024

#### N° 2024/169/S

**Objet :** Désaffectation et déclassement du domaine public de l'immeuble situé 14 boulevard Bazeilles, parcelle cadastrée section BY n°153, acceptation de l'offre d'achat de la Société par Actions Simplifiée ALTI et signature de l'acte de cession

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

##### ABSENTS :

Monsieur Christophe MORENO

La Commune de Toulon est propriétaire d'un immeuble en R+2, d'une superficie de 600 m<sup>2</sup> environ avec sous-sol et combles aménageables situé 14 boulevard Bazeilles, parcelle cadastrée section BY n°153.

Ce bien a été cédé par l'Etat à la Commune de Toulon le 15 mars 1977. Précédemment, il s'agissait d'une caserne de gendarmerie qui a été désaffectée et déclassée du domaine public de l'Etat lors de l'acquisition par la Ville.

Depuis cette acquisition, l'immeuble a été mis à disposition du Département du Var puis du centre archéologique du Var, qui y exposait pour le public, des vestiges de fouilles archéologiques.

Du fait de cette affectation, cet immeuble a intégré le domaine public communal.

En 2020, le centre archéologique du Var a déménagé dans d'autres locaux communaux.

Cet immeuble, n'étant alors plus utilisé et n'ayant pas d'utilité pour la collectivité, a été mis en vente.

Une procédure de cession a été mise en place.

De nombreuses visites ont été effectuées et 5 manifestations d'intérêts ont été déposées. Il a alors été demandé de fournir une offre définitive avec un projet abouti avant le 30 avril 2024.

Une seule offre définitive été présentée.

Il s'agit de la Société par Actions Simplifiée (SAS) ALTI représentée par Monsieur Guillaume BESSUDO qui a soumis une offre d'achat au prix de 2 100 000 €, sans condition suspensive.

Le montant proposé par la SAS ALTI est supérieur à l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale.

Dans le cadre de ce projet, la SAS ALTI procédera à une rénovation de l'immeuble, en collaboration avec un architecte, sans le dénaturer. L'acquéreur souhaite lui redonner son « cachet historique ».

Afin de garantir la pérennité de ce projet, la Commune de Toulon souhaite qu'une clause résolutoire soit inscrite dans l'acte notarié : en cas de non réalisation, dans les 2 ans à compter de la vente, du projet tel que prévu dans l'offre d'achat et annexé aux présentes, ou en cas de changement d'activité dans les 10 ans, sauf décision expresse de la Commune.

Préalablement à la cession à intervenir, il importe de constater que cet immeuble n'a plus d'affectation publique et il convient de prononcer son déclassement du domaine public, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Oui l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2241-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 et 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 16 juin 2023 et sa prorogation du 04 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant que la Commune de Toulon est propriétaire d'un immeuble en R+2 d'une superficie de 600 m<sup>2</sup> environ avec sous-sol et combles, situé 14 boulevard Bazeilles, parcelle cadastrée section BY n°153,

Considérant que l'immeuble situé 14 boulevard Bazeilles, parcelle cadastrée section BY n°153, n'a plus d'affectation à un service public,

Considérant dès lors que les conditions énoncées à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques se trouvent réunies pour exclure l'immeuble dont il s'agit du domaine public communal et l'incorporer dans le domaine privé de la Commune de Toulon,

Considérant que cet immeuble n'a plus d'utilité pour la collectivité et a été mis en vente,

Considérant la procédure de mise en vente lancée par la Commune,

Considérant l'offre d'achat de la SAS ALTI, représentée par Monsieur Guillaume BESSUDO, au prix de 2 100 000 €, sans condition suspensive,

Considérant la clause résolutoire qui sera inscrite dans l'acte notarié,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que l'acte définitif interviendra avant le 31 décembre 2024 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ce délai pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public de l'immeuble situé 14 boulevard Bazeilles, parcelle cadastrée section BY n°153,

- de prononcer le déclassement du domaine public de l'immeuble tel qu'identifié précédemment en application de l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- d'accepter l'offre d'achat de la SAS ALTI, pour l'immeuble situé 14 boulevard Bazeilles, cadastrée section BY n° 153, au prix de 2 100 000 €, sans condition suspensive,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'acte authentique avant le 31 décembre 2024, entre la Commune et la SAS ALTI représentée par Monsieur Guillaume BESSUDO, pour l'immeuble situé 14 boulevard Bazeilles, parcelle cadastrée section BY n°153, au prix de 2 100 000 €,

- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,

- d'autoriser la substitution de l'acquéreur par toute société dont le représentant est Monsieur Guillaume BESSUDO,

- d'autoriser la SAS ALTI à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur l'immeuble objet de la présente délibération, en vue de sa réhabilitation,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur MORENO sort de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE  
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE  
ABSTENTION de Mme ROUSSEL  
CONTRE de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Désaffectation et déclassement du domaine public de l'immeuble situé 14 boulevard Bazeilles, parcelle cadastrée section BY n.153, acceptation de l'offre d'achat de la Société par Actions Simplifiée ALTI et signature de l'acte de cession

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1336622 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1336622-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1337659-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/170/S

**Objet** : Modification de la répartition du capital social de la SAS ALEXANDRE et signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du restaurant n°C aux plages du Mourillon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

**Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

**ADJOINTS PRESENTS :**

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JÂNVIÉ, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

**ABSENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Mohamed MAHALI

A l'issue de la procédure de mise en concurrence pour la passation conjointe du sous-traité d'exploitation des lots de plage et des autorisations d'occupation temporaire du domaine public des restaurants sur les plages du Mourillon, la SAS ALEXANDRE, représentée par Messieurs NOTO Grégory et Olivier WELZER, a été déclarée titulaire du lot 3C.

Par délibération n°24/04/071 du Conseil Métropolitain du 25 avril 2024 le sous-traité d'exploitation du lot de plage a été signé avec cette société et par délibération n°2024/97/S du Conseil Municipal du 26 avril 2024, la convention d'occupation temporaire pour le restaurant a été signée.

Monsieur Olivier WELZER, Président de la SAS ALEXANDRE, a informé la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée du projet de modification de la répartition du capital social de la SAS ALEXANDRE par un rachat des parts sociales de cette Société par la SAS NYCE FOOD, représentée par Monsieur Armand FABIEN.

Cette cession des parts sociales de la SAS ALEXANDRE entraîne par ailleurs une modification de l'identité de la personne responsable de l'exécution de la convention d'occupation temporaire des restaurants et du sous-traité d'exploitation du lot de plage. Il convient donc également de modifier par voie d'avenant la convention d'occupation temporaire pour tenir compte des conséquences de la modification de la personne représentant la SAS ALEXANDRE.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1, L5211-1, L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R3135-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L2121-1 à L2125-10 et R2122-1 à R2125-16,

Vu la délibération n°24/04/71 du Conseil Métropolitain du 25 avril 2024, autorisant le choix de l'attributaire des conventions pour l'exploitation des lots de plage et des établissements de restauration des plages artificielles du Mourillon pour le sous-traité de plage lot 3, à la SAS ALEXANDRE, représentée par Monsieur Olivier WELZER,

Vu la délibération n°2024/97/S du Conseil Municipal du 26 avril 2024 relative à la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du lot de restaurant C des plages du Mourillon,

Vu le sous-traité d'exploitation notifié à la SAS ALEXANDRE,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public notifiée en date du 21 mai 2024 à la SAS ALEXANDRE,

Vu les projets de statuts transmis par la SAS ALEXANDRE, prévoyant le rachat de l'intégralité des parts de la société par la SAS NYCE FOOD représentée par Monsieur Armand FABIEN,

Vu les attestations d'une absence de condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques transmises par Monsieur Armand FABIEN et pour la SAS NYCE FOOD,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant que conformément à l'article 18.2 de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le restaurant, le délégataire du lot n°3C, la SAS ALEXANDRE a porté à notre connaissance une nouvelle répartition des parts sociales et le changement de présidence de la société,

Considérant que conformément à l'article 18.2 de la convention d'occupation temporaire du domaine public, la modification de la répartition du capital social ne pourra être accordée qu'après l'agrément de la Commune de Toulon,

Considérant que la personne physique responsable de l'exécution du sous-traité d'exploitation mentionnée à l'article n°1 de la convention d'occupation temporaire du domaine public devient Monsieur Armand FABIEN,

Considérant que cette modification nécessite la passation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public,

Considérant que la SAS NYCE FOOD et son représentant Monsieur Armand FABIEN ont transmis les documents justifiant du niveau minimal pour l'aptitude à assurer l'exploitation de l'établissement,

Considérant que cette modification est sans incidence financière et sans incidence sur la durée du contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'exposé qui précède,
- d'agréer la nouvelle répartition du capital social présentée par la SAS ALEXANDRE,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relatif au lot de restaurant n°C se trouvant sur les plages artificielles du Mourillon sur la Commune de Toulon,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur CAVANNA et Monsieur MAHALI sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE  
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE  
POUR de Mme ROUSSEL  
ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire  
de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Modification de la répartition du capital social de la SAS ALEXANDRE et signature de l'avenant n.1 à la convention d'occupation temporaire du restaurant n.C aux plages du Mourillon

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1337659 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1337659-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332872-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUN 2024

N° 2024/171/S

**Objet** : Approbation du Projet Scientifique Culturel Educatif et Social de la future médiathèque Marnata dans le quartier Saint-Jean du Var

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

En 2020, l'ouverture de la médiathèque Chalucet a profondément modifié le paysage de la lecture publique dans la Ville. Aujourd'hui, cet équipement a trouvé sa place dans le quotidien de nombreux toulonnais.

Conformément aux axes de développement proposés dans le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) des bibliothèques et des médiathèques approuvé par le Conseil Municipal du 24 juin 2022, la Ville souhaite poursuivre ses efforts de modernisation du réseau de lecture publique.

Ainsi, dans le cadre de la relocalisation de la médiathèque de la Roseraie dans le quartier Saint-Jean du Var en raison des déficits de visibilité et d'accessibilité du bâtiment actuel, le projet de la nouvelle médiathèque Marnata s'inscrit dans une politique de rénovation urbaine plus globale qui repose notamment sur la création ou la réhabilitation d'infrastructures urbaines et d'équipements alors que Saint-Jean du Var a rejoint la liste des Quartiers Politique de la Ville depuis la fin de l'année 2023.

Ce projet s'appuie sur trois idées fortes : donner une meilleure visibilité à la lecture publique dans l'Est de la ville, recréer la combinaison gagnante jardin/médiathèque telle qu'elle fonctionne en centre-ville et inscrire durablement l'établissement dans le quotidien des habitants du quartier en étant au plus près de leurs besoins.

L'approbation de ce PSCES permettra d'établir un diagnostic préalable visant à mieux appréhender le territoire desservi et à dresser un état des lieux détaillé de la médiathèque de la Roseraie pour éclairer les choix à opérer, les moyens humains et financiers et les axes stratégiques à mettre en œuvre pour la future médiathèque Marnata.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : MEDIATHEQUES,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social de la future médiathèque Marnata dans le quartier Saint-Jean du Var,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

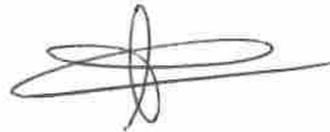
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE  
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE  
POUR de Mme ROUSSEL  
POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire  
de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation du Projet Scientifique Culturel Educatif et Social de la future médiathèque Marnata dans le quartier Saint-Jean du Var

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332872 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332872-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1337418-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/172/S

**Objet** : Signature d'une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et l'association "Le Volatil" relative au dispositif "Résidences d'artistes en territoire" pendant l'été culturel 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

**Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

**ADJOINTS PRESENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

« L'été culturel » est une opération nationale du Ministère de la Culture visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles ayant lieu durant la période estivale. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC PACA) décline « L'été culturel 2024 » sous forme de résidences d'artistes de création et de transmission afin de proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles menées par des artistes sur leur territoire.

Dans cette perspective, la Ville de Toulon souhaite s'associer à cette opération en collaboration avec l'association toulonnaise « Le Volatil » qui accueillera dans ses locaux, quartier de l'Aiguillon, différents artistes en résidence.

La résidence consiste en 5 semaines de projet de création participative et pluridisciplinaire entre le 29 juillet et le 31 août 2024 (danse, arts plastique, écriture, et environnement) avec différents publics et plusieurs artistes invités à créer dans, pour et avec le quartier Aiguillon. L'objectif est de sensibiliser les habitants du quartier, les résidents d'un EPHAD et les enfants d'un centre de loisirs, en les faisant participer à plusieurs moments de création (certaines créations seront présentées dans le cadre du festival Crash & Décollage les 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2024).

Ainsi, dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Toulon apportera une contribution en logistique en mettant à disposition de l'association « Le Volatil » et des artistes, des tables, des chaises, des praticables, des rallonges, des passages de câbles, des barrières Vauban et délivrera les autorisations d'utilisation de l'espace public, nécessaires dans le cadre des résidences en territoire.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : VIE ARTISTIQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant la volonté du Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de mettre en place un partenariat dans le cadre de l'opération nationale « l'été culturel » lancée par le Ministère de la Culture visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de signer une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'association « Le Volatil » relative au dispositif "Résidences d'artistes en territoire" pendant l'été culturel 2024,

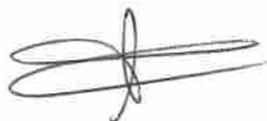
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon







## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1335937-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/173/S

**Objet :** Actualisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'année 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

**Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

**ADJOINTS PRESENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Par délibération du 26 juin 2009, la Ville de Toulon a institué la Taxe locale sur la publicité Extérieure (TLPE) avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette taxe est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne, pré-enseigne ou publicité) et ce quelle que soit la nature de son activité.

Elle vise notamment à réduire l'impact de la publicité dans l'espace public dans un objectif d'amélioration du cadre de vie.

Lors de l'institution de la TLPE, la Ville a fait le choix de maintenir la redevance perçue au titre du surplomb du domaine public des enseignes qui était applicable précédemment. Depuis lors, les enseignes sont donc assujetties à une double taxation.

Afin de limiter l'impact financier lié à l'institution de la TLPE pour les commerçants, la Ville de Toulon a décidé dès 2009 d'appliquer des tarifs extrêmement bas lesquels n'ont pas été depuis revalorisés. C'est la raison pour laquelle, il existe actuellement un écart significatif entre les tarifs appliqués par la Ville et les tarifs nationaux.

Au titre de l'année 2023, les recettes perçues au titre des enseignes et des dispositifs publicitaires et pré enseigne s'établissent comme suit :

- TLPE : 180 000 € dont 50 000 € au titre des enseignes et 130 000 € au titre des autres dispositifs publicitaires,
- Redevance de surplomb du domaine public : 130 000 € au titre des enseignes.

La Ville de Toulon souhaite aujourd'hui rationaliser la perception de cette taxe et de cette redevance et mettre ainsi fin à la double taxation des enseignes.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de supprimer la redevance perçue au titre du surplomb du domaine public.

Parallèlement, il est proposé d'actualiser les tarifs communaux de la TLPE, toutes catégories confondues dans la limite du plafond légal d'augmentation annuel autorisé, à savoir 5 € par m<sup>2</sup>.

Enfin, il est également proposé d'instituer deux nouveaux tarifs pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques et non numériques afin de permettre de dissocier ceux de plus de 50 m<sup>2</sup>.

Il est, par conséquent, proposé de fixer les tarifs TLPE applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

Tarif / m <sup>2</sup>	Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes			
	Superficie ≤ à 12 m <sup>2</sup>	Superficie > à 12 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	Affichage non numérique		Affichage numérique	
				Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>
Tarifs Réglementaires applicables en 2025 pour les Communes appartenant à un EPCI de plus de 200 000 habitants	37 €	74 €	146,20 €	37 €	74 €	110,90 €	216,80 €
Tarifs appliqués en 2024 Ville de Toulon	8,80 €	17,55 €	35,10 €	31,40 €		94,20 €	
<b>Tarifs applicables en 2025 Ville de Toulon</b>	<b>13,80 €</b>	<b>22,55 €</b>	<b>40,10 €</b>	<b>36,40 €</b>	<b>74 €</b>	<b>99,20 €</b>	<b>216,80 €</b>

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire :  
EMPLACEMENTS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2333-6 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de supprimer la taxation relative au surplomb des enseignes sur le domaine public,
- de fixer les tarifs applicables au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure conformément au tableau figurant dans l'exposé de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE  
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE  
POUR de Mme ROUSSEL  
ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon




## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Actualisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'année 2025

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1335937 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1335937-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333096-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/174/S

**Objet** : Attribution de subventions à 10 associations au titre de l'action sociale

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

**Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT**

**ADJOINTS PRESENTS :**

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

**ABSENTS :**

Madame Rachel ROUSSEL

Dans le cadre de sa politique menée au titre de la solidarité et de l'action sociale, la Ville de Toulon développe une politique de soutien en faveur des associations locales œuvrant dans ces domaines. Cet accompagnement permet aux associations de développer et pérenniser certaines activités, de mener des projets et de mettre en place de nouvelles actions.

Ainsi, il est proposé d'attribuer des subventions aux 10 associations présentées dans le tableau ci-dessous, afin de soutenir leurs actions et leurs efforts accrus en matière de solidarité ainsi que leurs interventions sociales pour un montant total de 20 500 €.

Noms des associations	Montant	Description de l'activité pour 2024	Tiers	Engagement
Association Familiale Toulonnaise AFT (2964)	500 €	Aide aux tuteurs familiaux, défense du consommateur, alphabétisation pour les personnes étrangères.	065045	R800000046
Agir ABCD (2763)	1 000 €	Soutien scolaire, accompagnement des séniors pour les démarches administratives, courses et tout autre besoin d'accompagnement	056363	R800000047
AIDES (3167)	3 000 €	Déploiement des actions à destination des populations vulnérables exposées au VIH et en situation de précarité.	062790	R800000048
Centre de Beauté CEW (3139)	3 000 €	Soins socio-esthétiques gratuits pour les patients du CHITS Centre Hospitalier de Toulon	056021	R800000049
Ecoles des parents et des éducateurs du Var - EPEV 83 (2752)	4 500 €	Service de soutien à la parentalité. L'association reçoit en moyenne 1 000 appels et accueille plus de 500 parents dans ses locaux. Pour plus de la moitié des demandes, un accompagnement personnalisé est sollicité dans le cadre d'une médiation familiale ou de l'espace de rencontre parents-enfants.	051014	R800000020
GEM un autre chemin (3214)	500 €	Les adhérents de l'association sont en situation d'isolement ou de handicap psychique. L'association organise 2 fois par mois un repas associatif qui réunit tous les adhérents. Sorties et divers séances théâtre, ateliers créatifs	069406	R800000050
Les blouses roses ALH Comité Toulon (3218)	500 €	Animations diverses auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en maison de retraite et patients en Centre Hospitalier de Toulon.	025967	R800000051
Mouvement du Nid (3163)	4 000 €	Accompagnement des personnes victimes du système prostitutionnel vers une réinsertion dans la société.	006988	R800000052
Petits frères des pauvres (3215)	2 000 €	Apporter un peu de joie et de fraternité aux personnes souffrant de solitude, les accompagner en organisant un grand repas festif et des animations de fin d'année.	053157	R800000053
SOS Amitié (3216)	1 500 €	Service d'écoutes anonymes par téléphone et internet au bénéfice de personnes en intention de suicide et/ou en détresse.	009278	R800000054
<b>TOTAL</b>	<b>20 500 €</b>			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Madame Dominique ANDREOTTI, 8ème Adjoint au Maire : ACTIONS SOCIALES ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 10 associations listées ci-dessus, au titre de l'action sociale, pour un montant total de 20 500 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

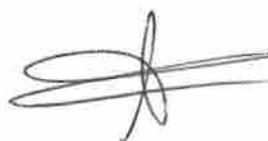
Madame ROUSSEL sort de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Attribution de subventions à 10 associations au titre de l'action sociale

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333096 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333096-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1331683-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/175/S

**Objet** : Attribution de subventions à 9 associations relevant de la Jeunesse et signature des avenants aux conventions avec "l'Aviron Toulonnais" et "Les Yeux dans les Jeux"

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville de Toulon souhaite poursuivre son soutien en faveur des associations relevant de la délégation Jeunesse.

Elle a décidé de soutenir les associations qui entrent dans les champs suivants :

- les accueils de loisirs sans hébergements associatifs agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,
- les associations proposant des actions sportives aux enfants des Accueils de Loisirs Municipaux, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville, visant à proposer une offre sportive diversifiée à même d'éveiller la curiosité des enfants et de faire naître des ambitions,
- les associations proposant des loisirs éducatifs aux jeunes,
- les associations proposant des actions éducatives et pédagogiques aux enfants des Accueils de Loisirs Municipaux, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville,
- les associations organisant des événements à destination des jeunes.

Il est proposé les bénéficiaires ci-après, pour un montant total de 25 350 €, sur les crédits ouverts au chapitre 65 du Budget 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
SPORTIVE DE PIROGUES POLYNESIENNES TOULON VA'A – 3160	2 000 €	039510	P800010895	Du 8 au 26 juillet et du 5 au 23 août : découverte et pratique de l'activité pirogue pour des enfants des centres de loisirs toulonnais âgés de 10 à 17 ans les lundis, mardis et vendredis de 14h à 16h. Groupes de 12 enfants et 2 adultes.
AGIR AVEC LES JEUNES DE LA RODE – 3018	2 500 €	051882	P800010896	Financement d'un séjour à la ferme de jeunes âgés de 14 à 21 ans. Concerne 40 jeunes qui effectueront des travaux de rénovation et d'entretiens d'une ferme.
TELO SUB – 3023	5 500 €	068504	P800010897	Randonnées subaquatiques encadrées par un moniteur diplômé proposées aux enfants des centres de loisirs en juillet et août. Interviennent 4 jours par semaine et toucheront 600 enfants avec 4 vendredis supplémentaires.

SPORTIVE ET CULTURELLE DU LAS – ASC – 3150	4 500 €	062887	P800010898	Initiation au Futsal pour les enfants des centres de loisirs. 1 semaine aux vacances de février, 1 semaine à celles d'avril, 3 semaines en juillet, 2 semaines en août et 1 semaine en octobre.
LES YEUX DANS LES JEUX – 3022	4 500 €	061718	P800010899	Animation de 32 séances de jeux de société pour près de 800 enfants des centres de loisirs. Animation à l'attention des familles sur différents locaux municipaux comme La Plage les soirs d'été.
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DU VAR – 3176	1 700 €	66868	P800010900	Initiation aux gestes qui sauvent aux enfants âgés de 8 à 14 ans des centres de loisirs toulonnais, sur la période estivale. 240 enfants concernés sur 6 jours.
TENNIS CLUB TOULONNAIS – 2528	2 000 €	012889	P800010901	Découverte du tennis aux jeunes de 4 à 12 ans des centres de loisirs toulonnais pendant les vacances scolaires.
AVIRON TOULONNAIS - 3189	2 000 €	001069	P800010902	15 séances de 3 heures de découverte de l'aviron pour les jeunes des centres de loisirs toulonnais. 8 jeunes par séance.
LES GRAINES D'OR - 3210	650 €	067120	P800010903	Animation d'un atelier jardinage lors de la journée portes ouvertes du 8 juin au Clos Olive.
<b>TOTAL</b>	<b>25 350 €</b>			

L'association Les Yeux dans les Jeux ayant déjà été subventionnée par la Culture, l'Education et la Politique de la Ville pour d'autres actions, le total des subventions dépassant le seuil des 23 000 €, il convient donc de signer un avenant n°1 à la convention d'objectifs.

L'association Aviron Toulonnais ayant déjà été subventionné par les Sports pour d'autres actions, et le total des subventions dépassant le seuil des 23 000 €, il convient donc de signer un avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire : JEUNESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions à 9 associations listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 25 350 €,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec les associations « Les Yeux dans les Jeux » et « l'Aviron Toulonnais »,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Attribution de subventions à 9 associations relevant de la Jeunesse et signature des avenants aux conventions avec "l'Aviron Toulonnais" et "Les Yeux dans les Jeux"

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** Imc1331683 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-Imc1331683-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332307-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/176/S

**Objet** : Modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires - Modification de la délibération n°2022/286/S du 22 décembre 2022

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Ville de Toulon a souhaité moderniser et simplifier les démarches d'inscriptions des familles pour les enfants, en crèches, à l'école, et aux activités péri et extrascolaires. Pour cela elle s'est dotée d'un nouveau logiciel d'inscription permettant aux familles de faire l'ensemble des démarches en ligne (inscriptions, réservations, annulations). Afin d'adapter les modalités et les délais au nouveau fonctionnement, il est proposé de modifier le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires.

Ce règlement est présenté en annexe, ainsi que les grilles tarifaires de l'année en cours. Il sera mis en ligne sur le site de la Ville et mis à disposition des familles dans chacun des lieux d'accueil et sera donc applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : JEUNESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la délibération n°2022/286/S du 22 décembre 2022 modifiant le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

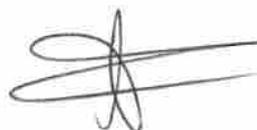
- d'adopter le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,
- de modifier la délibération n°2022/286/S du 22 décembre 2022, relative à la modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires - Modification de la délibération n.2022/286/S du 22 décembre 2022

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332307 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332307-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333590-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/177/S

**Objet** : Attribution d'une subvention à l'association WeConnect

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

A l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement en Provence et de la libération de Toulon, les équipes de la Direction Education - Jeunesse, du pôle animation Seniors et du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon, ont mis en place diverses animations intergénérationnelles.

De ces rencontres et échanges, un livre mémoire intergénérationnel va être proposé et réalisé.

Pour mener à bien ce projet, l'association WeConnect menant certaines actions similaires, s'est proposée pour le graphisme et la mise en forme visuelle du livre ainsi que l'impression de 5 exemplaires et une version numérique du livre.

Aussi, il vous est ici proposé de subventionner l'association WeConnect comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	Objet
WECONNECT (3225)	2 000 €	068446	R800011018	Graphisme et mise en forme visuelle du livre Impression de 5 exemplaires et 1 version numérique du livre.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : JEUNESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant la demande de subvention présentée par WeConnect.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association WeConnect,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2024,

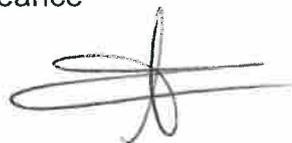
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire  
de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention à l'association WeConnect

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333590 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333590-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332120-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/178/S

**Objet :** Attribution d'une subvention de fonctionnement à Toulon Métropole Var Handball Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 60 000 €, au titre du budget 2024, affectée à la saison 2024-2025, à Toulon Métropole Var Handball Société Anonyme Sportive Professionnelle, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement étant supérieure à 23 000 €, elle fait l'objet d'une convention de partenariat financier annexée à la présente délibération entre la Ville et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
TOULON METROPOLE VAR HANDBALL (SASP) (3184)	60 000 €	Mise en place de missions d'intérêt général auprès des jeunes de Toulon (écoles, quartiers et centres aérés)	068812	R800180310

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement, d'un montant de 60 000 €, affectée à la saison sportive 2024-2025, à Toulon Métropole Var Handball Société Anonyme Sportive Professionnelle,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente,

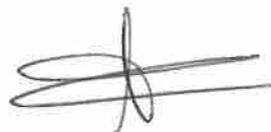
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Attribution d'une subvention de fonctionnement à Toulon Métropole Var Handball Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332120 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332120-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332142-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

#### N° 2024/179/S

**Objet :** Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Toulon Métropole Var Handball au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 80 000 €, au titre du budget 2024, affectée à la saison 2024-2025, à l'association « Toulon Métropole Var Handball » sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement étant supérieure à 23 000 €, elle fait l'objet d'une convention de partenariat financier annexée à la présente délibération entre la Ville et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
ASSOCIATION TOULON METROPOLE VAR HANDBALL (3185)	80 000 €	Aide au fonctionnement pour la pratique du Handball et l'accession au haut niveau	069395	R800180311

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :  
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement, d'un montant de 80 000 €, affectée à la saison sportive 2024-2025, à l'association Toulon Métropole Var Handball,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**

Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Toulon Métropole Var Handball au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** Imc1332142 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-Imc1332142-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332169-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/180/S

**Objet** : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Hyères Toulon Var Basket au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

##### ABSENTS :

Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Pierre PARDIGON

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 €, au titre du budget 2024, affectée à la saison 2024/2025, à l'association Hyères Toulon Var Basket, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement étant supérieure à 23 000 €, une convention de subvention doit être passée entre la Ville et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
HYERES TOULON VAR BASKET ASSOCIATION (3224)	100 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement du basket et accession en Pro B	019642	R800180353

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Oùï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement, d'un montant de 100 000 €, affectée à la saison sportive 2024-2025, à l'association Hyères Toulon Var Basket,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur MASCARO et Monsieur PARDIGON sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

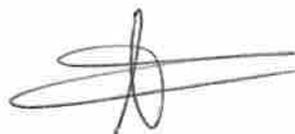
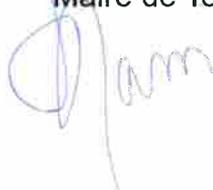
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**

Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Hyères Toulon Var Basket au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1332169 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1332169-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1332115-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/181/S

**Objet :** Attribution de subventions à 13 associations sportives au titre du Budget 2024 affectées à la saison 2024/2025 et signature des conventions de subventions afférentes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

##### ABSENTS :

Monsieur Denis GUTIERREZ

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 301 500 €, au titre du budget 2024 affectées à la saison 2024/2025 aux 13 associations sportives suivantes sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2024.

Les aides financières étant supérieures à 23 000 € pour certaines associations, elles feront l'objet de conventions de partenariat financier annexées à la présente délibération entre la Ville et les bénéficiaires.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
ASCM GYMNASTIQUE (3181)	22 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique gymnique et participation aux compétitions de tous niveaux	014572	R800180295
ASCM BOXE (3188)	45 000 €	Aide au fonctionnement pour la pratique de la boxe et organisation de gala de boxe	028536	R800180296
AVIRON TOULONNAIS (3186)	22 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement d'une école d'aviron en mer et en rivière en pratiquant des activités de loisirs et de compétitions.	001069	R800180297
CST GYMNASTIQUE (3197)	18 000 €	Aide au fonctionnement pour la pratique de la gymnastique, de la découverte à la compétition	033881	R800180298
PRO PATRIA (3194)	12 000 €	Aide au fonctionnement afin de participer aux différentes compétitions	001105	R800180299
RACING FOOTBALL CLUB DE TOULON (3173)	17 500 €	Aide au fonctionnement et au développement du football et d'une section féminine	54205	R800180300
TENNIS CLUB DU LITTORAL (3158)	21 000 €	Aide au fonctionnement et au développement du tennis	001130	R800180301
TOULON ETUDIANT CLUB (3171)	25 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de l'athlétisme et participation aux championnats de France	001131	R800180302
TOULON TRIATHLON (3159)	20 000 €	Aide au fonctionnement et organisation d'une manifestation sportive "swimrun"	028767	R800180303
TOULON VAR ESCRIME (3195)	17 000 €	Aide au fonctionnement afin de pratiquer et de développer l'escrime sur l'aire toulonnaise	011758	R800180304
TOULON VAR NATATION (3193)	13 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la natation en loisir et en compétition	52560	R800180305
UNION SPORTIVE DU MOURILLON (3166)	45 000 €	Aide au fonctionnement et accession au championnat de France de rugby	023834	R800180306
UNION SPORTIVE ET ARTISTIQUE DE LA MARINE (3157)	22 500 €	Aide au fonctionnement et participation aux compétitions. Organisation de 3 concours de boules	001136	R800180307
<b>TOTAL</b>	<b>301 500 €</b>			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :  
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations.

Il est **proposé** au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions, aux 13 associations sportives listées selon le tableau ci-dessus, affectées à la saison sportive 2024/2025, pour un montant total de 301 500 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions de subvention afférentes, avec les 13 associations sportives listées ci-dessus,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur GUTIERREZ sort de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire  
de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Attribution de subventions à 13 associations sportives au titre du Budget 2024 affectées à la saison 2024/2025 et signature des conventions de subventions afférentes

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** Imc1332115 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-Imc1332115-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333362-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIIN 2024

#### N° 2024/182/S

**Objet :** Adoption du règlement intérieur des activités sportives municipales - Abrogation de la délibération n°2023/451/S du 30 juin 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

La Ville de Toulon propose tout au long de l'année des activités terrestres, nautiques et aquatiques pour enfants, adultes et seniors encadrées par des éducateurs diplômés.

Pratiquer une activité sportive tout au long de la vie contribue au bien être, à la santé et au développement personnel. Le sport porte également des valeurs fondamentales telles que l'esprit d'équipe, le respect, le gout de l'effort et accompagne le « mieux vivre ensemble ».

Des changements en lien avec la procédure d'inscription aux activités sportives nécessitent l'actualisation du règlement précédent.

Il est ainsi proposé d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération et d'abroger toutes dispositions du règlement intérieur précédent.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :  
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000, modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la délibération n°2023/451/S du 30 juin 2023 relative à l'adoption du règlement des activités physiques et sportives,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n°2023/451/S du 30 juin 2023, relative à l'adoption du règlement intérieur des activités sportives municipales,

- d'adopter le règlement intérieur des activités physiques et sportives annexé à la présente délibération,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Adoption du règlement intérieur des activités sportives municipales - Abrogation de la délibération n.2023/451/S du 30 juin 2023

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333362 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333362-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333776-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

#### N° 2024/183/S

**Objet :** Mise à disposition du Stade Mayol à la Fédération Française de Football en vue des matchs de préparation de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques Paris 2024 et signature de la convention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Quelques jours avant son entrée en compétition aux Jeux Olympiques de Paris, l'équipe de France de football disputera à Toulon, dans le cadre de sa préparation sportive, deux matchs amicaux.

La Sélection U23, dirigée par Thierry Henry, rencontrera la République Dominicaine le jeudi 11 juillet à 21h15, puis le Japon le mercredi 17 juillet à 21h05.

Après l'organisation du relais de la Flamme olympique le 10 mai dernier, ce grand moment sportif constitue un nouveau temps fort pour Toulon qui « joue les Jeux ». Pour accueillir ces rencontres internationales et le public dans les meilleures conditions, la Ville se propose de mettre le Stade Mayol à disposition de la Fédération Française de Football (FFF).

La Ville souhaite s'associer pleinement à la tenue de cet événement sportif, et se propose de mettre le Stade Mayol à disposition de la FFF à titre gratuit. Pour mémoire, la Fédération Française de Football est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1922. Le Ministère des Sports lui a confié jusqu'en 2025 une délégation de service public relative à l'organisation de la pratique du football et de cinq autres disciplines associées.

Une convention de mise à disposition du Stade Mayol est proposée en annexe afin de définir les modalités d'utilisation de l'équipement par la FFF.

L'organisation des matchs est assurée par la Fédération Française de Football, avec le soutien de la Ville, notamment sur les aspects techniques et sécuritaires.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :  
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant la proposition de la Fédération Française de Football relative à l'organisation de deux matchs de préparation de l'équipe de France les 11 et 17 juillet 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de mise à disposition du Stade Mayol, avec la Fédération Française de Football, à titre gratuit, les 10 et 16 juillet 2024,

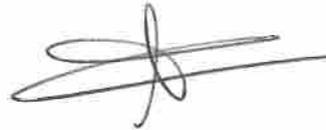
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Mise à disposition du Stade Mayol à la Fédération Française de Football en vue des matchs de préparation de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques Paris 2024 et signature de la convention afférente

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1333776 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1333776-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333376-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/184/S

**Objet** : Adoption du règlement intérieur du Centre Municipal de Voile et abrogation de la délibération n°2023/486/S du 31 août 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

##### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Le Centre Municipal de Voile de la Ville de Toulon accueille un public nombreux et diversifié, composé de particuliers, de scolaires, d'associations et de clubs sportifs.

Le règlement intérieur du Centre Municipal de Voile a été adopté par délibération n°2023/486/S du Conseil Municipal du 31 août 2023.

Des changements récents en lien avec la procédure d'inscription nécessitent une adaptation du règlement.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :  
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000, modifiant la loi n°84-610, modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu la délibération n°2023/486/S du Conseil Municipal du 31 août 2023 relative au règlement intérieur du Centre Municipal de Voile de la Ville de Toulon,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

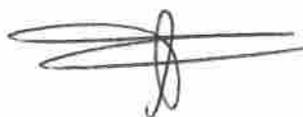
- d'abroger la délibération n°2023/486/S du Conseil Municipal du 31 août 2023,
- d'adopter le nouveau règlement intérieur du Centre Municipal de Voile de la Ville de Toulon annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire  
de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Adoption du règlement intérieur du Centre Municipal de Voile et abrogation de la délibération n.2023/486/S du 31 août 2023

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** Imc1333376 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-Imc1333376-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1336465-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

## DELIBERATION

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

### N° 2024/185/S

**Objet :** Adoption du règlement intérieur des piscines municipales et de la salle de remise en forme du stade Nautique du Port Marchand et abrogation de la délibération n°2023/485/S du 31 août 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Les piscines municipales accueillent un public nombreux et diversifié, composé de particuliers, de scolaires, d'associations et clubs sportifs.

De plus, le Stade Nautique du Port Marchand est doté d'une salle de remise en forme gérée par la Ville de Toulon qui y organise des activités physiques et sportives à l'attention du public et met à disposition des créneaux pour des groupes constitués, les clubs et associations.

Le règlement intérieur des piscines municipales et de la salle de remise en forme a été adopté par délibération n°2023/485/S du Conseil Municipal du 31 août 2023.

Des changements récents en lien avec la procédure d'inscription nécessitent une adaptation du règlement.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :  
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000, modifiant la loi n°84-610, modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu la délibération n°2023/485/S du 31 août 2023 relative au règlement intérieur des piscines municipales et de la salle de remise en forme du stade nautique du Port Marchand,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

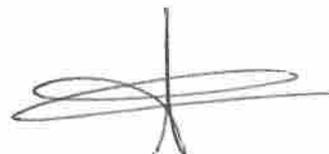
- d'abroger la délibération n°2023/485/S du Conseil Municipal du 31 août 2023,
- d'adopter le nouveau règlement intérieur des piscines municipales et de la salle de remise en forme du stade nautique du Port Marchand annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Adoption du règlement intérieur des piscines municipales et de la salle de remise en forme du stade Nautique du Port Marchand et abrogation de la délibération n.2023/485/S du 31 août 2023

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1336465 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-lmc1336465-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333093-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/186/S

**Objet** : Attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations de commerçants

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Les associations de commerçants œuvrent depuis des années pour la redynamisation des quartiers et du centre-ville afin de créer un véritable lien entre les commerces et la population.

Cette démarche s'inscrit directement dans la politique de revitalisation du commerce engagée par la Ville de Toulon.

Aussi, l'association des commerçants des quatre chemins des Routes, l'association des producteurs du Cours Lendrin et l'Union de Défense des Commerçants et Artisans des Routes et Environs (UDCADRE) sollicitent une subvention afin de mettre en place un programme d'animations et de communication notamment durant l'été 2024 et pour les fêtes de fin d'année.

Il est proposé de soutenir leurs projets en attribuant des subventions de fonctionnement sur les crédits ouverts au Budget 2024 selon le tableau suivant :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION	ENGAGEMENT	TIERS
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES QUATRE CHEMINS DES ROUTES (3168)	2 500 €	R701010041	064157
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DU COURS LENDRIN (3201)	500 €	R701010040	070933
UNION DE DEFENSE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DES ROUTES ET ENVIRONS (UDCADRE) (3222)	1 500 €	R701010042	031819
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 €</b>		

Les modalités de versement de ces subventions seront les suivantes :

- 80% sous la forme d'un acompte sur le compte des associations à compter de la validation de la présente délibération, soit 2 000 € pour l'association des commerçants des quatre chemins des Routes, 400 € pour l'association des producteurs du Cours Lendrin et 1 200 € pour l'UDCADRE,

- 20% à compter de la production des éléments justifiant les dépenses réalisées dans le cadre du programme d'actions et de communication 2024, soit 500 € pour l'association des commerçants des quatre chemins des Routes, 100 € pour l'association des producteurs du Cours Lendrin et 300 € pour l'UDCADRE.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Oùï l'exposé de Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire :  
DYNAMISATION COMMERCIALE,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu le Budget Primitif de l'année 2024 voté le 22 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association des commerçants des quatre chemins de Routes, 500 € à l'association des producteurs du Cours Lendrin et 1 500 € à l'Union de Défense des Commerçants et Artisans des Routes et Environs,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du Budget Principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations de commerçants

---

Date de transmission de l'acte : 04/07/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/07/2024

---

Numéro de l'acte : lmc1333093 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240628-lmc1333093-DE

---

Date de décision : 28/06/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333101-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/187/S

**Objet** : Attribution de subventions à 2 associations au titre des manifestations protocolaires

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Dans le cadre des différentes manifestations protocolaires et commémorations organisées durant l'été 2024, la Ville de Toulon souhaite soutenir et encourager les actions de 2 associations :

- l'association « On Air Aero » participe notamment à la manifestation du 15 août et facilite la mise en œuvre des diverses démonstrations proposées par la Patrouille de France,
- l'association « Août 44 » permet notamment au public la découverte de voitures anciennes utilisées durant cette période historique.

Il est donc proposé d'encourager les actions de ces deux associations en leur octroyant une subvention au titre de l'animation de la Ville, pour un montant total de 5 000 €, dans les termes suivants :

Nom de l'association	Montant	Tiers	Description de l'activité pour 2024	N° engagement
ON AIR AERO (3211)	3 000 €	070586	Accompagnement des manifestations protocolaires – été 2024	R301000194
AOÛT 44 (2906)	2 000 €	072014		R301000198
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire :  
EVENEMENTIEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024,

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association « On Air Aero » et une subvention de 2 000 € à l'association « Août 44 » au titre des différentes manifestations, protocolaires et commémorations organisées durant l'été 2024,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2024,

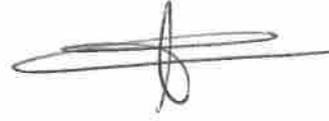
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Attribution de subventions à 2 associations au titre des manifestations protocolaires

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** Imc1333101 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-Imc1333101-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



## MAIRIE DE TOULON

### Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 5 Juillet 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Juillet 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240628-lmc1333847-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/07/2024

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2024

N° 2024/188/S

**Objet** : Dépôt de demandes  
d'autorisation d'urbanisme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	3
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

#### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

#### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

Conformément au droit en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- pavillon d'entrée du parc Alexandre 1<sup>er</sup> : installation d'une antenne en façade,
- école maternelle Jules MURAIRE : amélioration du confort d'été de la terrasse du 1<sup>er</sup> étage, mise en place d'une pergola,
- gymnase de la Marquisanne : réfection étanchéité toiture,
- ancien restaurant le SATYN'S : réhabilitation du bâtiment pour la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Erick MASCARO, 19<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : TRAVAUX COMMUNAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R421-1-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêt n°98MA02238 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 10 décembre 1998,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessus citées,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** Imc1333847 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240628-Imc1333847-DE

---

**Date de décision :** 28/06/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.1. Documents d'urbanisme